

# MON ENFANT RENTRE AU COLLEGE

## Sommaire

- Les préparatifs avant la rentrée (page 2)
- Comment se rendre au collège (page 3)
- Le Téléphone Portable (page 4)
- La restauration scolaire (page 5)
- La première journée des élèves au collège (page 6)
- Accueil des parents le jour de la rentrée (page 7)
- L'organisation au quotidien (page 8)
- L'organisation des cours (page 10)
- Le carnet de correspondance (page 11)
- Pronote (page 12)
- Les cours de sport (page 12)
- L'Association Sportive (page 13)
- Le foyer socio-Educatif (page 13)
- Les parents dans les différentes commissions (page 14)
- Représentants de parents d'élèves FCPE (page 15)



*Ce livret est réalisé par la FCPE Andrésy.  
Il est distribué à tous les parents de CM2  
d'Andrésy et aux élèves de Maurecourt inscrits  
au collège d'Andrésy.*

[Fcpe.college.andresy@gmail.com](mailto:Fcpe.college.andresy@gmail.com)

## ❖ Les préparatifs avant la rentrée

- Avant les vacances d'été

En CM2, un dossier sera remis à votre enfant, il vous faudra le compléter, fournir les justificatifs demandés et glisser le tout dans l'enveloppe fournie.

Le dossier sera à déposer lors des portes ouvertes du collège.

- La journée portes-ouvertes

C'est l'occasion pour votre enfant et vous-même de visiter ensemble l'établissement.

Des enseignants vous accueilleront et répondront à vos questions dans les différentes salles.

**Nous serons dans le hall du collège le jour des portes ouvertes pour répondre à vos questions.**

- En prévision de la rentrée

Les fournitures scolaires sont à acheter pendant les grandes vacances. Les listes seront sur le site du collège tout l'été. Nous vous conseillons d'associer une couleur par matière (voir chapitre emploi du temps).

**Si votre enfant n'a pas de pièce d'identité, il est nécessaire de lui en procurer une. En effet, il peut en avoir besoin lors de voyage scolaire.**

## ❖ Comment se rendre au collège

**Nous vous recommandons d'effectuer ces démarches avant les congés d'été, afin que votre enfant ait sa carte le jour de la rentrée.**

Pour se rendre au collège, votre enfant a plusieurs possibilités : à pied, en voiture, en vélo ou en transports en commun. Deux réseaux de bus sont à disposition des collégiens sur les villes d'Andrésy et Maurecourt.

### ○ Titres de transport :

- « **Scol'R circuits spéciaux** » (les cars scolaires gérés par l'agglomération)
  - Seuls les collégiens empruntent ces transports. Une seule desserte est assurée le matin pour 8h30. Le soir, deux départs du collège sont proposés, à 16 et 17h.
  - Arrêts marqués : RD55 / Robaresses / rue de l'Hautil
  - Cette carte n'autorise qu'un aller/retour par jour de classe, de septembre à juin.
  - L'inscription est annuelle (règlement comptant) et se fait sur le site => <https://scol-r-css.stif.info/>
  
- « **Scolaire Bus CSO** » (les bus réguliers de la ligne 11 CSO)
  - Il s'agit d'une ligne régulière, qui accueille tout le monde, y compris les non-collégiens, et qui propose plus de souplesse dans les horaires.
  - Elle dessert le collège toutes les 10 minutes le matin et le soir, et toutes les ½ heures ou heures en journée.
  - Cette carte n'autorise qu'un aller-retour par jour de classe de septembre à juin, sur cette ligne de bus uniquement.
  - L'inscription est annuelle et se fait à partir de juin sur le site <http://www.transdev-idf.com>

- **« Imagine R scolaire »** (Tous les transports en communs d'Ile De France sauf le car scolaire)
- Votre enfant pourra alors, au choix, prendre le train et/ou le bus pour se rendre au collège.
  - Elle lui permet aussi de se rendre n'importe où en Ile-de-France, tous les jours, autant de fois qu'il le souhaite.
  - Cette carte est valable un an à partir du 1<sup>er</sup> septembre.
  - Règlement comptant ou par prélèvement mensuel sur 9 mois.
  - Le dossier se procure aux guichets SNCF transiliens ou RATP => <http://imagine-r.com/>

**NB : Dans les trois cas, vous devez demander un dossier à faire tamponner par le collège pour bénéficier des tarifs scolaires.**

- Garage à vélos et trottinettes :

Un garage à vélos est à disposition des élèves. Pensez à prévoir un antivol si votre enfant utilise ce mode de transport.

## ❖ Téléphone Portable

Le téléphone portable peut s'avérer utile pour votre enfant que ce soit en cas d'annulation de cours ou encore si le bus est retardé ou annulé.

Toutefois, nous vous rappelons que le portable est interdit au collège et doit donc rester éteint dans le cartable de votre enfant.

Par ailleurs, le portable sera probablement aussi utilisé par votre enfant pour aller sur des applications telles que Instagram, Twitter, WhatsApp, TikTok, Snapchat... même si il n'a pas l'âge requis pour s'y inscrire.

**Ainsi, nous vous invitons à rester vigilant sur ce sujet, à vérifier le téléphone de votre enfant et à en discuter avec lui pour éviter les déconvenues et/ou les insultes et autres moqueries.**

## ❖ La Restauration scolaire

Depuis le 7 janvier 2019, le service de restauration du collège Saint-Exupéry d'Andrésey est géré par C'MidY, « société d'économie mixte à opération unique » créée à l'initiative du conseil départemental des Yvelines avec Sodexo.

L'accès à la cantine se fait par le biais d'un lecteur biométrique. Il vous sera donc proposé, à la rentrée de prendre l'empreinte palmaire de votre enfant. Toutefois, en cas de refus, une carte lui sera fournie.

La facturation s'effectue de façon mensuelle et dépend de votre quotient familial ainsi que du nombre de repas que prend votre enfant au collège.

**Penser à créer votre espace famille pour inscrire votre enfant à la cantine sur le site <https://www.espace-citoyens.net/sohappy-cd78/espace-citoyens/>**

## ❖ La première journée des élèves au collège

### ○ Dans le cartable

- La trousse
- L'agenda
- Quelques feuilles
- Prévoir un cadenas pour le casier
- La carte de bus
- Les clefs de la maison
- La carte de cantine pour les élèves dont les parents auront refusé l'accès biométrique (fournie par le collège)

### ○ L'appel

- Tous les élèves de 6<sup>ème</sup> se réunissent devant le collège à 9h.
- Les élèves sont appelés à tour de rôle.
- La classe constituée est ensuite prise en charge par le professeur principal.
- Les livres, l'emploi du temps et le carnet de correspondance seront distribués aux élèves.
- Ils rencontreront également, ce jour, les autres professeurs.

### ○ Faites-vous encore plus beaux

- Dans les premiers jours, votre enfant sera photographié.
- Les photos seront utilisées pour un trombinoscope, une sera apposée sur la dernière page du carnet de correspondance, une autre numérisée pour les élèves ayant une carte de cantine.
- Elles seront en vente ultérieurement, ainsi que la photo de classe.

**! Respecter les dates de retour de paiement si vous souhaitez les acheter**

## ❖ Accueil des parents le jour de la rentrée

- Rencontre avec l'équipe pédagogique

L'ensemble des parents est invité dans le réfectoire par :

- Mr HERVE : *Principal*
- Mme BOUZIDI : *Principale adjointe*
- Mr ORTALI : *Conseiller Principal d'Education (CPE)*
- Mr COURTIN : *Conseiller Principal d'Education (CPE)*
- Mme BOURSE : *Infirmière scolaire*
- Mme BERTRAND : *Gestionnaire*

Chacun vous présentera sa fonction dans l'établissement et quelques points indispensables pour vivre et travailler ensemble.

- Rencontre avec l'équipe enseignante

Les parents sont ensuite invités à rejoindre une salle qui sera déterminée par la classe de son enfant.

Ce moment est important : c'est le premier contact avec les professeurs.

Le professeur principal accueille les parents, présente l'emploi du temps et les attendus de cette année scolaire.

Ensuite chaque professeur de la classe présente le programme et ses attentes.

N'hésitez pas à leur poser des questions.

**Nous vous conseillons de prévoir la matinée. Cette rencontre vous permettra d'être au même niveau d'information que votre enfant.**

**Ce sera la seule rencontre du premier trimestre organisée avec les professeurs.**

## ❖ L'organisation au quotidien

### ○ L'emploi du temps

L'emploi du temps est fourni dès le **premier jour** au collège.

Il est **provisoire** pour les trois premières semaines, car des modifications peuvent être apportées durant cette période.

L'emploi du temps indique l'heure, le cours dispensé, le nom du professeur et le numéro de la salle.

Pour certains cours, il est aussi indiqué, dans un petit encadré en bas, la lettre A ou B.

Cette lettre permet de différencier si le cours a lieu en **semaine A ou semaine B** ; ces dernières sont répertoriées dans le calendrier se trouvant à la fin du carnet de correspondance.

Ce processus est mis en place afin d'avoir des heures de cours complètes.

Par exemple :

- La durée hebdomadaire de français est de 4h30.
- 4h seront dispensés en semaine A
- 5h seront dispensés en semaine B
- Donc cela revient à 9h de cours dispensés sur deux semaines

**Des sanctions et des pénalités financières seront engendrées pour non-respect des livres.**

### ○ Le cartable

Nous vous conseillons d'aider ou au moins de vérifier le cartable de votre enfant les premières semaines.

Pour faciliter l'autonomie de la préparation du cartable, votre enfant peut associer une couleur de cahiers ou de classeurs par matière.

Quand il aura son emploi du temps, il pourra alors colorier la case correspondante à la matière.

Par exemple :

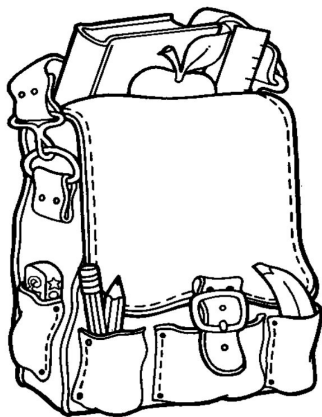
Si le lundi, votre enfant a cours de mathématiques et qu'il a associé la couleur jaune à cette matière, il doit retrouver du jaune dans son cartable.

- Effectifs du collège

En 2020, l'effectif est de 786 élèves inscrits.

La répartition en niveau de classe se faisant ainsi :

- 6<sup>ème</sup> => 7 classes (dont 2 classes sans notes)
- 5<sup>ème</sup> => 8 classes
- 4<sup>ème</sup> => 8 classes
- 3<sup>ème</sup> => 7 classes



## ❖ L'organisation des cours

- La classe de 6<sup>ème</sup> est la dernière année du cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>).
- Le cycle 4 est constitué des classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Les temps pédagogiques : Accompagnement personnalisé pour tous les niveaux :
  - 3 heures en 6<sup>ème</sup> pour les mathématiques, le français et l'anglais.
  - A partir de la 5<sup>ème</sup>, mise en place des EPI (Enseignement interdisciplinaires) qui mettent en lien plusieurs disciplines pour un même thème.
- Langue vivante 2 dès la 5<sup>ème</sup>.
- Les enseignements sont répartis sur la journée, la pause méridienne doit être respectée et la durée maximum hebdomadaire est de 26 heures de cours.
  - Répartition des heures de cours en 6<sup>ème</sup>

|                                                  |            |
|--------------------------------------------------|------------|
| Français                                         | 4h30       |
| Histoire – Géographie                            | 3h         |
| Enseignement moral et civique                    |            |
| Langue vivante 1 (LV1)                           | 4h         |
| Mathématiques                                    | 4h30       |
| Sciences de la vie et de la Terre et Technologie | 4h         |
| Education Physique et Sportive                   | 4h         |
| Arts plastiques et Education musicale            | 2h         |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>26h</b> |
| Accompagnement personnalisé                      | +3h        |

## ❖ Le carnet de correspondance

Le carnet de correspondance est le lien entre le collège et les parents.

Il est nécessaire pour pouvoir entrer ou sortir du collège, l'élève doit donc toujours l'avoir en sa possession.

L'oubli du carnet de correspondance lui vaudra d'être retenu 1 heure.

Cette règle est valable pour tous les élèves et ne peut être assouplie.

Néanmoins Mr ORTALI, CPE, laissera un temps d'adaptation aux nouveaux collégiens.

Sur la dernière page du carnet de correspondance, vous trouverez :

. La photo de votre enfant qui sera collée dans les premiers jours de collège.

. L'emploi du temps de votre enfant.

Vous devrez d'ailleurs cocher 2 cases après avoir pris connaissance de son emploi du temps :

|                 |                                                                             |                        |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| J'autorise<br>🍏 | A quitter le collège à la fin des<br>cours inscrits à l'emploi du<br>temps. | Je n'autorise pas<br>🍏 |
| J'autorise<br>🍏 | En cas d'absence imprévue du<br>professeur chargé du dernier<br>cours.      | Je n'autorise pas<br>🍏 |

**Si en début d'année vous ne savez pas si vous autoriser votre enfant à quitter le collège, nous vous conseillons de répondre par « je n'autorise pas ».**

**Il sera plus simple de modifier dans ce sens plutôt que l'inverse ultérieurement si vous le souhaitez.**

## ❖ Pronote

Sur une page web spécifique du site internet du collège, vous trouverez différentes informations.

A la rentrée, chaque élève ainsi que chaque parent se verra attribuer un code Pronote et un mot de passe.

Vous y trouverez les informations générales, les modifications d'emploi du temps, les notes, le contenu des cours et les devoirs.

Néanmoins, votre enfant doit se fier à son agenda: tous les professeurs n'indiquent pas le travail à réaliser.

Vous pourrez aussi consulter l'évolution des notes sous forme de graphique.

L'application Pronote peut faciliter l'organisation quotidienne.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site du collège en complément de Pronote. Cela permet de voir tout ce que le collège met en place ([www.clg-st-exupery-andresy.ac-versailles.fr](http://www.clg-st-exupery-andresy.ac-versailles.fr)).

Votre enfant sera aussi informé par les messages diffusés sur l'écran situé dans le hall.

## ❖ Le cours de sport

Les chaussures de sport que votre enfant met pour se rendre au collège ne pourront pas servir dans le gymnase.

**Seules des chaussures propres, réservées à la pratique du sport en gymnase sont autorisées.**

## ❖ L' Association Sportive

Elle permet à votre enfant de faire du sport en dehors des heures de cours et se déroule notamment les mercredis après-midi.

Différents sports y sont proposés.

Vous pourrez y inscrire votre enfant lors du Forum des Associations. Pour information, la cotisation s'élève à 35€ + 15€ pour le tee-shirt (obligatoire lors des compétitions) pour l'année 2019/2020.

## ❖ Le Foyer Socio-Educatif (FSE)

Le rôle du FSE est, entre autres, de développer dans le collège des clubs et des activités.

Des clubs sont proposés à la demande des élèves et des enseignants en accord avec les possibilités du collège. Ils peuvent changer d'une année sur l'autre. Tout élève peut proposer la création d'un club.

Cette année les élèves ont pu intégrer différents clubs : bridge, danses (africaine, moderne et kpop), jeux de société, chorale...

Les élèves peuvent aussi avoir accès, sur la pause méridienne au baby-foot. Toutes les dépenses sont prises en charge par le FSE.

Le FSE subventionne aussi les sorties, les voyages, les projets, le sapin de Noël, les différents challenges comme « maths intégral »...

Le FSE est une association loi 1901, dont Monsieur ORTALI est président.

Une assemblée générale se tient tous les ans à laquelle vous êtes conviés.

**Pour pouvoir accéder aux clubs, il est nécessaire de régler la cotisation de 10 € par famille et par an.**

**Les dons sont les bienvenus, même si votre enfant ne participe pas aux clubs. Tous les élèves du collège sont bénéficiaires du FSE.**

## ❖ Les parents dans les différentes commissions

- **Le conseil de classe** (3 fois par an)

Les deux représentants des parents (titulaires + suppléants) de chaque classe sont choisis par le chef d'établissement sur proposition des personnes ayant conduit une liste de candidats lors des élections de parents d'élèves.

- **Le conseil d'administration** (3 fois par an minimum)

Le conseil d'administration fixe les règles d'organisation de l'établissement, adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement, délibère sur certain nombre de sujets intéressant l'établissement, donne son avis sur les mesures annuelles de création et suppression de sections, options ou formations complémentaires.

- **Le conseil de discipline** (selon les besoins)

Ce conseil a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves des sanctions pour manquements au règlement intérieur de l'établissement. Il comprend trois représentants des parents d'élèves.

- **La commission permanente** (selon les besoins)

Cette instance prépare les décisions du conseil d'administration. Les représentants des parents d'élèves y sont élus par les parents d'élèves membres de ce conseil d'administration.

- **La commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté** (1 fois par an minimum)

La CESC a une action de prévention et de sensibilisation des élèves, sur des sujets tels que : la drogue, les risques d'internet, l'alcool, la sexualité, le respect de l'autre, la violence...

- **La Commission Hygiène et Sécurité** (1 fois par an minimum)

Cette commission a pour fonction de faire remonter les problèmes rencontrés liés à l'hygiène ou la sécurité des locaux.

## ❖ Les représentants de parents d'élèves FCPE

Les représentants des parents d'élèves (RPE) sont élus en début de chaque année scolaire. Tout parent d'élèves peut se présenter à condition qu'il ait l'autorité parentale.

Les représentants des parents d'élèves participent à la vie de l'établissement, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants et peuvent participer aux conseils de classe.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et/ou nous rejoindre.

### Contacts FCPE pour le collège

|                                                 |                                                                                                             |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Isabelle DELILLE<br><i>Tête de liste FCPE</i>   | <a href="mailto:fcpe.college.andresy@gmail.com">fcpe.college.andresy@gmail.com</a><br>Facebook FCPE Andrésy |
| Laurence WASTL<br><i>Référente FCPE collège</i> |                                                                                                             |

### Collège Saint Exupéry

7, rue des Cardinettes

78570 ANDRESY

Tél. : 01 39 74 71 17

Fax : 01 39 70 48 66

Site : <http://www.clg-st-exupery-andresy.ac-versailles.fr>

Mail de contact : [0780002d@ac-versailles.fr](mailto:0780002d@ac-versailles.fr)

